



AVIS PUBLIC

Entrée en vigueur du règlement numéro 332-20

Avis public est donné par la soussignée que le *Règlement numéro 332-20, décrétant une dépense de 1 905 530\$ et un emprunt de 1 405 530\$ pour des travaux de réfection et d'asphaltage d'une partie du 3^e rang incluant des travaux connexes et l'appropriation du fonds général d'un montant de 500 000\$,* adopté le 4 février 2020 par le conseil de la Municipalité de Saint-Hugues, est entré en vigueur le 13 mars 2020, le jour de l'approbation par le sous-ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Toute personne intéressée pourra prendre connaissance dudit règlement à l'adresse ci-haut mentionnée aux heures régulières de bureau.

Donné à Saint-Hugues, ce 15 juillet 2020.

Carole Thibeault
Directrice générale et secrétaire-trésorière